

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2487

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 35

À la première phrase de l’alinéa 12, supprimer les mots :
« consécutive à la saisine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.